CARTE PASS BABY
Règlement général

Article 1 : Pour devenir adhérent à la carte Pass Baby de 2 ans révolus à 6 ans, il est impératif de remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L'adhésion à la carte Pass Baby ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet au secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de « Sports » ou par Carte Bleue, directement sur place).

L'adhésion est valable de septembre 2020 à juin 2021 et permet l'accès gratuit à la bibliothèque toute l'année.

Article 2 : **Tarifs De 2 ans révolus à 6 ans (justifiant être domicilié à Vias) :**

- 50 € pour une activité hebdomadaire

Article 3
Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées pour l'accueil extrascolaire et pendant les vacances.

Pour le groupe des 2 - 4 ans : la présence d'un adulte est obligatoire.

Article 4
Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.
Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 5
Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.
Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 6
Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes etc.) dans les locaux municipaux.

Article 7

Tableau des activités proposées.

	PLANNING CARTE PASS BABY 2020-2021
	MERCREDI
	Gymnase
10H/10H45	BABY GYM 2/4 ans (10h/10h45)
11H/11H45	BABY GYM 4/6 ans (11h/11h45)

Si votre enfant doit-être absent, merci de prévenir le Service des Sports par courriel à servicedessports@ville-vias.fr *en indiquant les nom et prénom, la date d'absence, l'activité concernée et l'horaire.*

Pour tout changement de n° de téléphone, d'adresse mail ou d'adresse postale, merci d'informer le secrétariat du Service des Sports afin de mettre à jour le dossier.